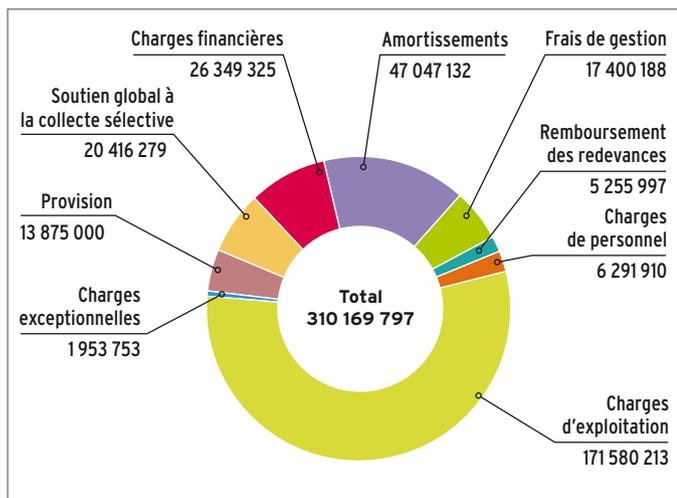
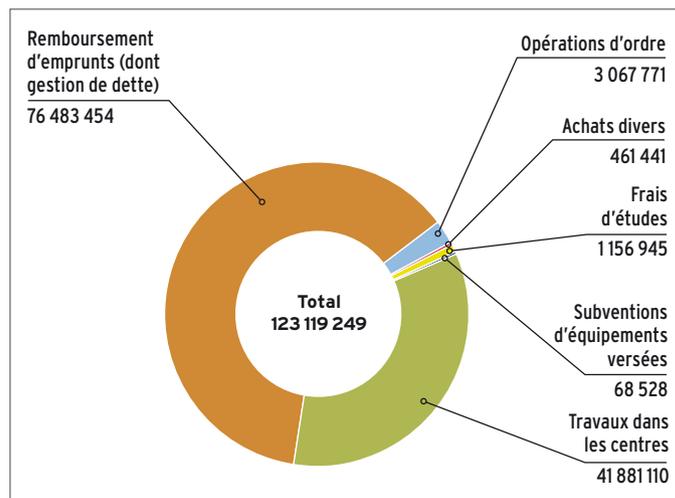


BUDGET 2009 DU SYCTOM : 433,29 M€

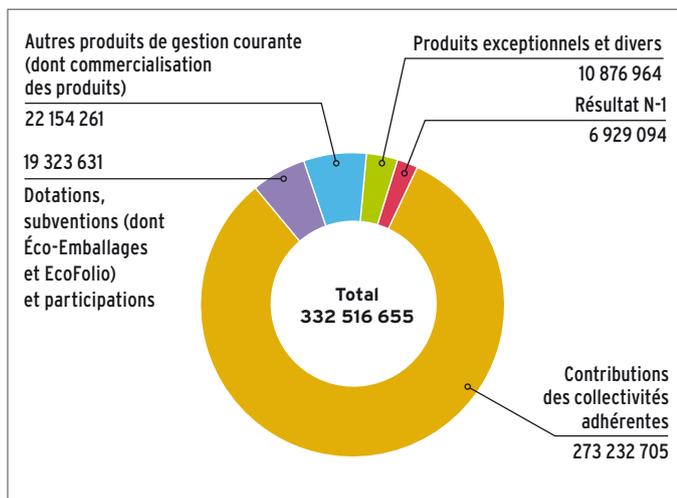
Dépenses de fonctionnement en € TTC



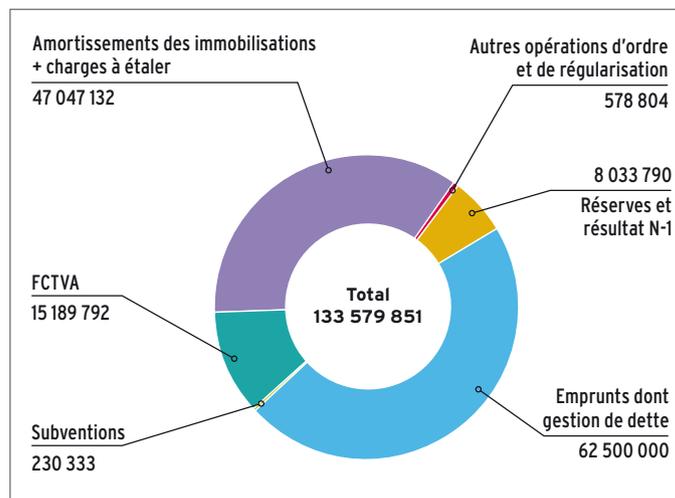
Dépenses d'investissement en € TTC



Recettes de fonctionnement en € TTC



Recettes d'investissement en € TTC



Le SYCTOM est un acteur public majeur du développement durable. Chargé de traiter et valoriser les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale, il contribue par ses engagements et son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire.

Une mission de service public

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est un établissement public qui regroupe 84 communes réparties dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Dans une optique de gestion durable des déchets, le SYCTOM a pour stratégie de :

- contribuer à réduire la production de déchets,
- diversifier ses modes de valorisation et augmenter ses capacités de traitement, au profit du recyclage matière et organique,
- limiter le recours au stockage,
- maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux de son activité, en particulier les émissions de gaz à effet de serre,
- agir dans la transparence et la concertation.

Les installations du SYCTOM

Soucieux d'exercer pleinement sa responsabilité, le SYCTOM possède ses propres outils industriels dont il confie l'exploitation à des sociétés privées dans le cadre de marchés publics. Respectueux du principe de proximité et attentif à la solidarité entre ses territoires, ses 13 unités de traitement sont réparties dans 8 communes.

En construction : 1 centre de tri des collectes sélectives à Paris dans le XV^e arrondissement, 1 unité de méthanisation à Romainville et 1 plateforme fluviale à Bobigny.

En projet : 1 centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, 2 centres de tri des collectes sélectives à Paris XII et Paris XVII et 1 centre de pré-tri et de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2009

2009

422 kg

de déchets ménagers/
habitant/an sur
le périmètre du
SYCTOM

28 %

des déchets
collectés font
l'objet d'une
valorisation
matière*

-64 354 t

de déchets dirigés en
enfouissement

- 3 %

baisse des tonnages
collectés entre
2008 et 2009

43,15

millions €
de recettes de
la valorisation
énergétique

+ 40 %

de déchets évacués
grâce aux transports
alternatifs

320 000

logements types chauffés
et pourvus en eau
chaude grâce aux unités
d'incinération
du SYCTOM

4,5

millions €
affectés au soutien
à la prévention

47 %

Taux de valorisation
matière des
encombrants*

Une année charnière pour le SYCTOM



FRANÇOIS DAGNAUDE
Président du SYCTOM de
l'Agglomération parisienne

Acteur public du développement durable, et acteur majeur sur notre territoire, le SYCTOM travaille sous le regard des citoyens, des associations, des médias et de ses partenaires collectivités locales, institutions et entreprises. La montée en puissance des

enjeux environnementaux dans les politiques publiques nous amène à relever chaque année de nouveaux défis.

2009 marque à cet égard une nouvelle étape avec le premier débat public consacré en France au traitement des déchets ménagers.

Face aux habitudes de production et de consommation, le SYCTOM a dû réaffirmer la priorité donnée à la réduction des déchets, le besoin d'un service public efficace et protecteur, la nécessité de diversifier ses compétences et d'innover pour proposer un traitement et une valorisation adaptés à la nature de chaque déchet.

À l'heure de la gestion raisonnée des ressources naturelles, la priorité stratégique que nous donnons à la réduction des déchets témoigne de notre engagement en faveur de la ville durable.

Mais nous devons en même temps remplir notre mission de service public. Et nous le faisons dans une démarche de solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération parisienne, qui anticipe les évolutions en cours et permet une

approche globale des enjeux métropolitains d'aménagement.

Le SYCTOM s'est installé comme une référence pour la gestion des déchets ménagers à l'échelle de la métropole parisienne, un outil performant de gouvernance d'un service public d'écologie urbaine.

De fait, le SYCTOM est devenu l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Les initiatives que nous avons prises en 2009, sur la réforme de la TGAP ou sur le renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière des emballages ménagers par exemple, ont marqué la reconnaissance du SYCTOM comme une voix qui compte, tant au niveau régional que national.

2009, c'est aussi la crise économique et sociale

qui s'est répercutée sur l'activité du SYCTOM. Si la baisse des tonnages rejoint nos objectifs de prévention et nous laisse espérer des modifications durables des comportements, elle reflète également les difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants de notre territoire. La maîtrise du budget, confirmée cette année encore, est une clé de notre crédibilité.

De fait,
le SYCTOM
est devenu
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers.

Pour montrer notre engagement à relever l'ensemble de ces défis, nous devons continuer nos efforts pour une meilleure information sur nos projets bien sûr, mais aussi sur notre activité quotidienne de traitement des déchets ménagers ou nos actions de prévention.

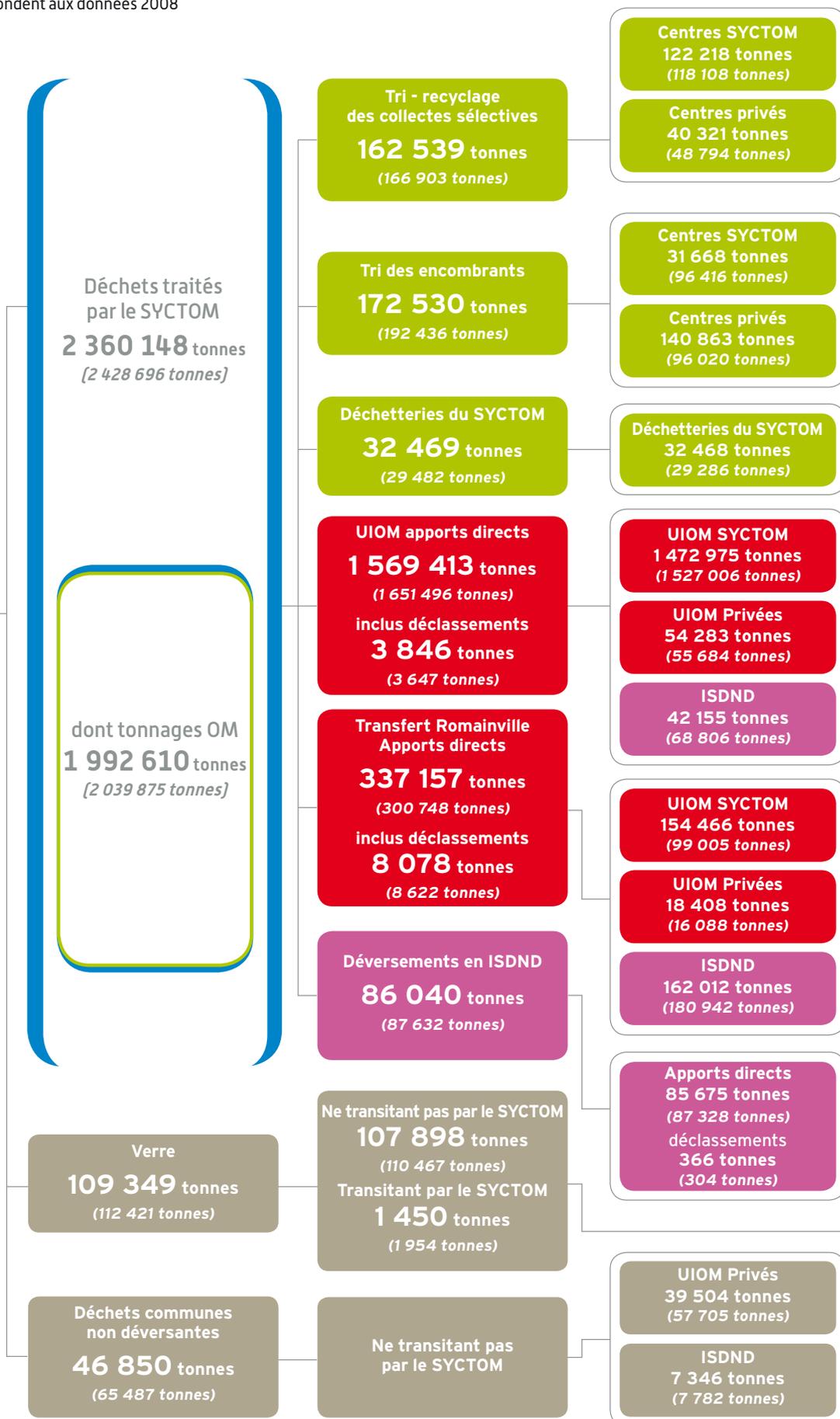
SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2009

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2008

Moyens humains
au 31/12/2009 :

- SYCTOM : 115 agents
- Exploitants privés des unités de traitement du SYCTOM : 773 personnels

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM
2 516 347 tonnes
(2 606 604 tonnes)



* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Recyclage 114 083 tonnes
(117 008 tonnes)

Refus incinéré 37 048 tonnes
(32 861 tonnes)

Refus mis en ISDND 11 409 tonnes
(17 033 tonnes)

Valorisation 81 402 tonnes
(86 895 tonnes)

Refus mis en ISDND 91 128 tonnes
(105 542 tonnes)

Valorisation 15 879 tonnes
(15 282 tonnes)

Refus incinéré 811 tonnes
(828 tonnes)

Refus mis en ISDND 15 777 tonnes
(13 371 tonnes)

Mâchefers évacués 334 596 tonnes
(328 662 tonnes)

Ferreux vendus 38 661 tonnes
(36 079 tonnes)

Non-ferreux vendus 3 104 tonnes
(2 321 tonnes)

REFIOM 44 258 tonnes
(y compris PSR 2 810 t) (41 691 tonnes)

Électricité vendue 156 142 Mwh
(103 615 Mwh)

Vapeur autre 2 762 Mwh
(3 386 Mwh)

Vapeur vendue (CPCU) 2 522 378 Mwh
(2 541 579 Mwh)

Recyclage 109 447 tonnes
(112 378 tonnes)

Total valorisation matière

697 172 tonnes
soit **25 %*** des déchets
(698 625 tonnes)
dont mâchefers,
ferreux et non ferreux
376 361 tonnes
(367 062 tonnes)

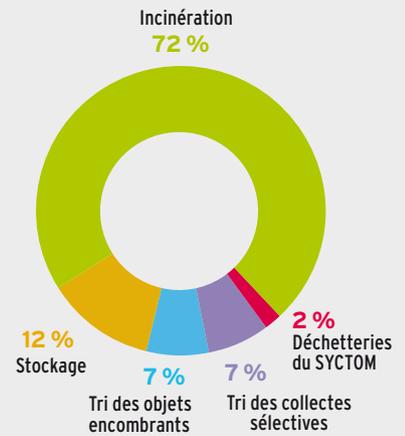
Total valorisation énergétique

Ordures ménagères
+ déclassé + refus de tri
1 737 991 tonnes
soit **58 %*** des déchets
(1 731 472 tonnes)

Total enfouissement SYCTOM en ISDND

Ordures ménagères
+ déclassé
290 207 tonnes
(337 380 tonnes)
Ordures ménagères
+ déclassé + refus de tri
408 521 tonnes
soit **17 %** des déchets
(473 631 tonnes)

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODES DE TRAITEMENT



COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Collecte sélective **199,82 €**
Objets encombrants **101,54 €**
Incinération avec valorisation énergétique **83,36 €**
Stockage **92,58 €**

UTILISATION DE LA REDEVANCE

Pour 100 euros*

Total frais d'exploitation **62,64 €**

